

Burundi : l'Etat reprend le secteur café, après l'échec de sa libéralisation

@rib News, 16/10/2019 – Source Agence Anadolu – Après les résultats décevants de la libéralisation de la filière café, le gouvernement du Burundi a décidé de se réengager dans ce secteur, a annoncé, mardi, Doo-Guide Rurema, ministre de l'Environnement, de l'agriculture et de l'élevage, lors d'un point de presse à Bujumbura.

« Nous avons constaté qu'il n'y avait plus de la transparence, de la traçabilité au niveau de tous les acteurs impliqués dans les différents maillons, de la production, de la transformation jusqu'à l'exportation », a-t-il déclaré. Il a déploré l'insuffisance au niveau rapatriement de devises depuis un certain temps et des impayés des caféiculteurs sur de longues années. Ainsi, a-t-il insisté, le café étant la principale culture d'exportation pour le pays, « il faut que le porteur d'espoir dans l'intérêt général soit le gouvernement ». Et d'annoncer que le gouvernement a décidé de laborer et redynamiser ce secteur d'une manière transparente et durable. Insistant sur la campagne 2019-2020, le ministre Rurema a fait état d'une quantité de 47.653 tonnes collectées de café cerise contre une prévision de 75 mille tonnes à un taux de réalisation de 63,5%. « 8573 tonnes de café [Parce full washed] est déjà acheminé vers les usines de déparchage et de conditionnement. Le café vert réalisé est de 5296 tonnes et 2101 tonnes sont déjà vendus pour une valeur de 6.668.392 dollars », a-t-il relevé, annonçant que le prix minimum du café parce washed pour cette campagne est fixé à 1250BIF (soit 0,6 dollars) par kg. En ce qui concerne le rapatriement des devises, il a signalé que pour la même campagne, sur un montant de 47.506.943 dollars américains attendus, 44.920.456 dollars ont été déjà rapatriés via la Banque centrale, soit un taux de réalisation de 94,55%. Pour la campagne café 2020-2021, Rurema a annoncé que les chiffres provisoires disponibles font état d'une prévision de 110380 tonnes de café cerise soit 1766 tonnes de café vert. Afin de couper court avec le commerce clandestin du café, il a appelé les forces de sécurité et de l'ordre à la vigilance pour que le café ne soit pas fraudé vers l'extérieur du pays. D'autres mesures ont été prises. « Les nouveaux collecteurs de café doivent demander une autorisation à l'Agence gouvernementale de régulation de la filière café (ARFIC), avec un sous-couvert de la commune ou province de la zone d'action », a-t-il précisé, ajoutant que le transport de ce type de café d'une province à l'usage de dépalchage nécessite obligatoirement une autorisation provinciale incluant l'itinéraire en se référant à une fiche produite par ARFIC. « Il est strictement interdit de faire circuler ce type de café au-delà de 18 heures », a-t-il averti. Toutefois dans les années 2000, sous l'impulsion de la Banque Mondiale, la privatisation de cette filière visait à stabiliser la production, l'augmentation des revenus des caféiculteurs, etc. Ce qui n'a pas été le cas. Et les caféiculteurs se sont de plus en plus désintéressés de cette filière. Or, selon les données de l'Autorité de régulation de la filière café (Afric), le café représente environ 60 % des recettes d'exportation et fait vivre environ 8 millions de Burundais.